

Arrêté n° 2010-15

**modifiant en son Article 1 (4^e alinéa) et en son Article 5
l'arrêté n° 2010-14 du 20 octobre 2010 relatif à l'organisation des opérations électorales
pour le renouvellement du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique de
l'Observatoire de Paris**

Le Président de l'Observatoire de Paris

Vu le décret n° 85-715 du 10 juillet 1985 modifié par le décret 90-439 du 25 mai 1990 et le décret n° 98-446 du 2 juin 1998 relatif à l'Observatoire de Paris, et notamment son article 12,
Vu l'arrêté n° 2010-14 du 20 octobre 2010 relatif à l'organisation des opérations électorales pour le renouvellement du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique de l'Observatoire de Paris,
Vu le vote du Conseil d'Administration dans sa séance du 4 novembre 2010,

Arrête

**Article 1 - L'article 1 - alinéa 4 - de l'arrêté n° 2010-14 du 20 octobre 2010 est modifié
comme suit :**

4°) - Dépôt des listes de candidats, dans les collèges votant au scrutin de liste, et des candidatures individuelles dans le collège des étudiants.

Les listes de candidats et les candidatures, ainsi que les professions de foi les accompagnant éventuellement, doivent parvenir au plus tard le **29 novembre 2010 à 12 h**, à la Direction des Ressources Humaines, à l'attention du Président du Comité Electoral Consultatif ;

Article 2 - L'article 5 de l'arrêté n° 2010-14 du 20 octobre 2010 est modifié comme suit :
Nombre de sièges à pourvoir

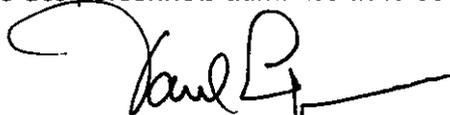
Le nombre de sièges à pourvoir est le suivant:

1°) Pour le Conseil d'Administration,

- quatre représentants du premier collège scientifique
- cinq représentants du deuxième collège scientifique,
- quatre représentants du collège ingénieurs et techniciens,
- deux représentants du collège des personnels administratifs et de service et
- un représentant du collège des étudiants.

2°) Pour le Conseil Scientifique,

- quatre représentants du premier collège scientifique et
- quatre représentants du deuxième collège scientifique,
- trois représentants du collège des personnels ingénieurs et techniciens, et
- un représentant du collège des personnels administratifs et de service.



Daniel EGRET

Président de l'Observatoire de Paris

Destinataires pour exécution:

La Secrétaire Générale de l'Observatoire de Paris
Le Président du Comité Electoral Consultatif

Diffusion:

Affichage Paris, Meudon et Nançay
Directeurs des Départements et de Service pour affichage dans leurs unités respectives
Membres du Comité Electoral Consultatif
B.I.O.P pour publication